

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24820**

### Intitulé

Concepteur audiovisuel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CADASE	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le concepteur audiovisuel maîtrise la chaîne de production audiovisuelle. Il conçoit et réalise des produits audiovisuels de différents types (films d'entreprise, reportages, documentaires...) selon la structure au sein de laquelle il exerce (société de production, chaîne de télévision ou service de communication).

Polyvalent, il peut travailler de façon autonome ou s'insérer efficacement dans une équipe déjà constituée.

Il peut donc assumer l'ensemble des tâches suivantes ou seulement une partie d'entre elles :

- la conception et la rédaction du projet
- les prises de vues
- le montage
- le traitement journalistique du projet

Les capacités attestées :

- Concevoir un produit audiovisuel (rédaction, repérage, organisation de production)
- Elaborer un dossier de production et budgétiser le projet
- Maîtriser la grammaire de l'image
- Etre créatif
- Maîtriser la grammaire de l'image
- Etre créatif
- Maîtriser les techniques de prise de vue, de prise de son, de lumière, de montage (différents matériels et logiciels)
- Connaître et exploiter les différents outils mis à disposition (caméras, micros, projecteurs, filtres, gélamines...)
- Avoir des notions d'optique, de colorimétrie et d'acoustique
- Gérer les médias, import-export, préparation à la mise en ligne
- Exploiter ses connaissances (culture générale)
- Maîtriser l'écriture et l'enregistrement de commentaires
- Etre en capacité de communiquer et de travailler en équipe

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le concepteur audiovisuel peut être salarié dans une société de production audiovisuelle, au sein d'une télévision locale, régionale ou nationale, ou dans un service de communication.

- Opérateur de prise de vue
- Journaliste Reporter d'Images
- Monteur
- Assistant de réalisation

### Codes des fiches ROME les plus proches :

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

L1507 : Montage et post-production

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

E1106 : Journalisme et information média

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

5 Unités de certification capitalisables, évaluées en contrôle continu et examen final :

- scénario - production
- journalisme
- techniques audiovisuelles (prise de vue - son - lumière)
- montage
- communication

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	6 membres dont 50 % extérieurs à l'autorité délivrant la certification 50 % indépendants ou salariés - 50 % employeurs
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	6 membres dont 50 % extérieurs à l'autorité délivrant la certification 50 % indépendants ou salariés - 50 % employeurs
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	6 membres dont 50 % extérieurs à l'autorité délivrant la certification 50 % indépendants ou salariés - 50 % employeurs
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	6 membres dont 50 % extérieurs à l'autorité délivrant la certification 50 % indépendants ou salariés - 50 % employeurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an avec effet au 4 janvier 2019 jusqu'au 4 janvier 2020.

Arrêté du 31 janvier 2018 publié au Journal Officiel du 08 février 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau III, sous l'intitulé "Concepteur audiovisuel" avec effet au 03 décembre 2017, jusqu'au 08 février 2019.

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, sous l'intitulé "Concepteur audiovisuel" avec effet au 3 décembre 2015, jusqu'au 3 décembre 2017.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau III, sous l'intitulé "Concepteur en communication audiovisuelle" avec effet au 10 août 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté du 17 juin 2011 publié au Journal Officiel du 10 août 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Concepteur en communication audiovisuelle" avec effet au 31 janvier 2011, jusqu'au 10 août 2014.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1990 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 23 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 13 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement

technologique.

Arrêté du 6 mai 1993 publié au Journal Officiel du 27 mai 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 28 juillet 1989 publié au Journal Officiel du 26 août 1989 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

### **Pour plus d'informations**

#### **Statistiques :**

95 % de réussite à la certification

50 % de placement à un an de sortie de formation

#### **Autres sources d'information :**

<http://www.cadase.org>

#### **Lieu(x) de certification :**

CADASE : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Var ( 83) [Toulon]

CADASE

20, rue Robert Schuman

83000 Toulon

#### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

#### **Historique de la certification :**

Formation anciennement intitulée Technicien Supérieur en Communication Audiovisuelle puis Concepteur en Communication Audiovisuelle

**Certification précédente :** Concepteur en communication audiovisuelle